

Filière	Tourisme
Action	Création, développement et labellisation de l'hébergement touristique sur le territoire
Contexte	<p>Le tourisme rural est en perpétuel essor depuis le début des années 1980. C'est l'écotourisme qui se développe majoritairement sur le territoire de la Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche, comme sur l'ensemble des territoires ruraux dit préservés. En effet, la campagne bénéficie aujourd'hui d'une image positive et devient une destination privilégiée pour les courts séjours. Elle incarne un art de vivre et des valeurs identitaires qui nourrissent l'imaginaire des visiteurs, et incarne un certain « retour aux sources ».</p> <p>La communauté de communes s'inscrit donc pleinement dans un territoire type amené à voir le nombre de visiteurs estivaux croître d'années en années. La saison estivale 2020 marquée par la recherche de d'espace, d'authenticité et de proximité a fait de la Creuse une destination phare.</p> <p>Afin de répondre à la demande, il est nécessaire de renforcer le nombre d'hébergements touristiques, d'encourager la création et le développement de l'offre d'hébergement touristiques tant en termes quantitatif que qualitatif.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir le développement de l'offre d'hébergements touristiques territorial Encourager le développement et la qualification de l'offre d'hébergements touristiques sur le territoire
Bénéficiaires	<p>Entreprises Associations Particuliers → dans une démarche de labellisation</p>
Partenaires associés	<p>ADRT Gîtes de France, organismes « labellisateurs » CCI Région</p>
Dépenses éligibles	<ul style="list-style-type: none"> Étude de faisabilité et/ou d'impact du projet si elle est suivie de réalisation ou liée à la maîtrise d'œuvre (architecte) Investissements immobiliers liés à la création, la réhabilitation, la modernisation (mise aux normes, équipements connexes (ex : spa) ou l'extension Travaux de labellisation et d'aménagement pour un tourisme accessible à tous (communication, accessibilité PMR, confort...)
Dépenses inéligibles	<ul style="list-style-type: none"> Dépenses courantes et renouvellement d'équipements usés Assainissement
Nature de l'aide (Plafond max et min taux)	<u>Dans le cadre d'une étude :</u>

d'aide)	<p>Le taux d'intervention s'élève à 20 %, plafonné à 2 000€ d'aide.</p> <p><u>Dans le cadre d'un investissement :</u></p> <p>Le taux d'intervention s'élève à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 % pour les investissements inférieurs à 20 000€ HT, • 5 % pour les investissements supérieurs à 20 000€ HT, <p>Le taux d'intervention est plafonné à 10 000€ d'aide.</p> <p>Les 2 aides sont cumulatives Cumul : cf SA 58979 AFR SA 100189 PME 1407/2013 de minimis</p>
Critères d'éligibilité (*en plus de ceux cités dans le règlement général)	<p>Lieu d'intervention : Hébergement touristique situé sur le territoire de la communauté de communes</p> <p>Être dans un projet de labellisation</p> <p>Prévision (d'augmentation) de chiffre d'affaires</p>
Documents à fournir pour la demande	<p>Formulaire</p> <p>Attestation de création INSEE</p> <p>Lettre de motivation</p> <p>Business Plan sur 3ans</p> <p>Si déjà créée : bilans comptables sur les 4 dernières années</p> <p>Plan de financement</p> <p>Devis</p> <p>Engagement demande de label</p>
Documents à fournir pour la réponse	<p>RIB</p> <p>Devis signés / factures</p> <p>Etat récap des factures attesté par l'expert-comptable (à défaut : Relevés bancaires)</p> <p>Justificatif de labellisation</p>
Dossiers attendus	Nombre de dossiers envisagé 1/an
Calendrier	Juillet 2021 → Mars 2026